

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE515

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 3 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence du regroupement de ces dispositions au sein de l'article 3 relatif au Conseil supérieur de l'ESS.